

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Comité de la Plasticulture et de
l'Agroenvironnement.

Sommaire.

01 INTRODUCTION

Édito du Président	03.
Calendrier 2024	04.
Édito du Délégué Général	06.
Nos chiffres clés	07.

VIE DU CPA 02

Nos adhérents	08.
Nos administrateurs	09.
Notre équipe	10.
Structuration du CPA	11.

03 ACTIVITÉ DES PÔLES

Commission APE	12.
Empreinte environnementale	19.
Pôle Scientifique & Technique	20.
Commission Distribution	27.
Pôle Communication	28.
Affaires internationales	30.

RAPPORT DU TRÉSORIER 04

Compte de Résultat 2024	32.
Bilan 2024	34.

INTRODUCTION



LUC SYTSMA

Président, Comité de la Plasticulture
et de l'Agro-environnement (CPA)



L'usage des plastiques en agricultures n'est pas une fantaisie, ou un caprice d'agriculteurs !

Nos plastiques agricoles sont devenus, de par leurs fonctionnalités, des facteurs de production incontournables, tant en élevage qu'en cultures spécialisées. Dans ses missions, le CPA en assure la promotion et défense des usages responsables et compatibles avec l'économie circulaire, de la conception à la gestion de fin de vie

2024 aura été pour le CPA une année riche et fructueuse, tant les chantiers engagés et avancés auront été nombreux.

Sous la houlette de Vincent Brack, qui succède à Bernard Le Moine, bâtisseur de la démarche APE, la micro-équipe du CPA, soudée, et engagée, mènera efficacement ces chantiers. L'emménagement à la Défense, rationalise les espaces de travail qui deviennent plus fonctionnels et agréables. L'évolution des systèmes informatiques accompagne la recherche d'efficacité, et préfigure l'internalisation de la compta à effectif constant.

La révision de nos statuts, qui a permis, entre autres, l'intégration de 4 administrateurs supplémentaires (19 au lieu de 15), améliore la représentativité des différents collèges prévus dans la gouvernance du CPA ; distribution, R&D et agriculteurs, nos utilisateurs, aux côtés des industriels-metteurs en marché.

Dans la foulée, une Commission distribution, qui préfigure une future Commission économie et stratégie, se met en place. Elle abordera de nombreux sujets et finalisera « *Le livret APE* », qui sera prochainement suivi d'une vidéo des essentiels pour une plus large vulgarisation.

Côté opérationnel interne, tous sujets pouvant porter menaces aux usages de plastiques agricoles sont pris à bras le corps.

Les films d'élevage sont bien des intrants, et non des emballages. Les emballages primaires de nos plastiques agricoles sont de la responsabilité de nos adhérents fabricants/metteurs en marché ; ils entreront dans le périmètre de notre Accord cadre. Les microplastiques, nous rapprochent des projets européens Papillon & Minagris, et assoieront lors de la journée technique de mars

2025 la crédibilité du CPA et le sérieux de ses positions auprès de la communauté scientifique.

Avec notre partenaire ADIVALOR, les collectes progressent ; de nouveaux programmes démarreront en 2025. Dans un contexte tendu, notre collecte est recyclée à 87% avec une permanente recherche de valeur et une relocalisation croissante en France.

Communication, pédagogie, et aussi plus de contrôles, sont déployés pour que chaque sous-filière tende vers son asymptote de produits éco contributeurs. Ces efforts fructueux, seront poursuivis pour la crédibilité de la filière APE, alors que les pratiques les plus cyniques qui relèvent de la distorsion de concurrence seront traitées comme telles, pour ne pas nuire à la très grande majorité des acteurs constructifs.

L'intégration de matière recyclées, promue par l'éco-modulation, progresse avec l'intensification de la R&D dédiée des adhérents.

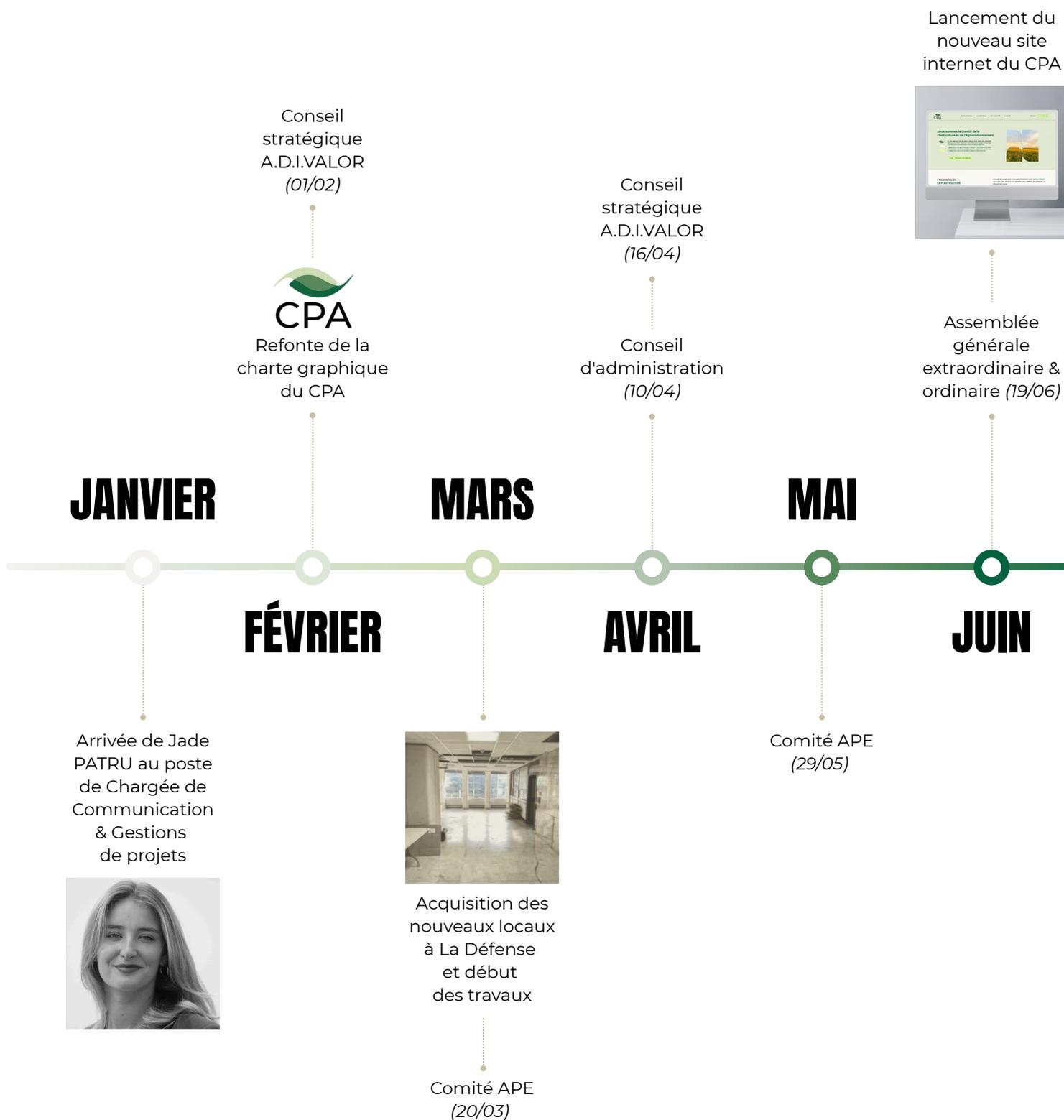
Tout ce travail intense, et collectif de toute la chaîne, est reconnu par les Pouvoirs publics qui ont reconduit, nos accords-cadres avec le Ministère en charge de l'Environnement lors du SIA 2024, et celui avec le ministère de l'agriculture début 2025.

Cette reconnaissance de l'efficacité de notre modèle unique de filière volontaire est un bien précieux, et commun sur lequel nous devons capitaliser dans l'intérêt de la Plasticulture.

Dans cette dynamique de progression, d'efficacité et de reconnaissance, nous pouvons être fiers de notre nouvelle appellation, « *Comité de la Plasticulture et l'Agroenvironnement* ». Elle est conforme à nos valeurs et missions que nous poursuivrons avec adhérents et partenaires sur la route du 100% collectés, 100% recyclés.

INTRODUCTION

calendrier 2024.



JUILLET

Séminaire du
Conseil
stratégique
A.D.I.VALOR
(04/07)



Arrivées d'Alexis
AUBRY, Chargé
de mission R&D
& d'Inès BRACK,
Chargée de
communication
en alternance

AOÛT



Emménagement
dans les
nouveaux locaux

SEPTEMBRE

OCTOBRE

Conseil
d'administration
(11/10)

Conseil
stratégique
A.D.I.VALOR
(30/10)

NOVEMBRE

Comité APE
(27/11)

DÉCEMBRE

Conseil
d'administration
(18/12)



INTRODUCTION



Vincent BRACK

Délégué Général, Comité de la Plasticulture et de l'Agro-environnement (CPA)



En 2024, le CPA a initié de profonds changements. Tout d'abord, il a fait évoluer sa dénomination en Comité de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement. Il ne s'agit pas d'une simple évolution sémantique mais d'une volonté forte d'affirmer et d'assumer l'engagement environnemental de notre filière.

L'ancien ministre en charge de l'environnement, Christophe Béchu, a eu l'occasion de souligner ce point lors du SIA 2024 en indiquant que notre filière était exceptionnelle avec d'excellents résultats, mais qu'elle n'avait qu'un seul défaut, celui de ne pas assez le faire savoir. Assumer son identité c'est rendre possible la reconnaissance à l'extérieur de ce que nous sommes : une filière qui réconcilie plasticulture avec environnement.

En a découlé des orientations sur notre activité qui ont marqué ainsi cette année. Une communication plus présente et ouverte au-delà de la plasticulture, justement pour faire connaître et comprendre notre mission. Cela s'est traduit par une refonte de notre site Internet mais également des publications plus régulières sur les réseaux sociaux et dans les lieux de concertation traitant des plastiques agricoles. Cela a été aussi un renforcement de nos actions dans le domaine scientifique et technique avec un appui à nos adhérents en R&D. Il s'agit pour les industriels de répondre aux enjeux d'écoconception de leurs produits. Pour les instituts ou stations de recherche, d'approfondir les connaissances sur les alternatives telles que les plastiques biodégradables. Enfin, pour les agriculteurs, d'apporter des solutions opérationnelles afin de réduire les taux de souillure des plastiques agricoles usagés, en particulier le paillage, lors de la dépose.

Ces actions ont été menées avec enthousiasme et implication de la part de l'équipe du CPA, de ses administrateurs, et finalement, de tous ses adhérents. Une équipe du CPA pleinement mobilisée, qui s'est étoffée avec deux nouveaux collaborateurs, Jade pour la communication et Alexis pour la R&D.

Une montée en puissance avec Catherine, notre Responsable Administrative & Financière qui a conduit avec succès un changement des outils et méthodes de pilotage de notre association, et Elsa qui a accepté d'amplifier nos actions, en structurant un pôle scientifique et technique aux missions élargies. Tout cela dans de nouveaux locaux de la Tour Franklin à la Défense dont l'acquisition matérialise un investissement pour l'avenir.

En termes de gouvernance, à la suite de la modification de ses statuts, le CPA a augmenté son nombre d'administrateurs afin de bénéficier d'une meilleure représentativité de l'ensemble des acteurs de la plasticulture. C'est notamment le renforcement de la Distribution dans nos instances décisionnaires avec la création d'une Commission dédiée mais aussi l'arrivée d'une agricultrice, Marie Thérèse Bonneau, au sein du Conseil d'Administration. Dorénavant, lorsque le CPA adopte et porte une position, celle-ci correspond à la volonté de l'ensemble de la filière, renforçant sa légitimité.

Le CPA, c'est aussi une action à l'international. A ce titre, 2024 a été une année décisive avec le combat mené et remporté lors des discussions préparatoires pour la nouvelle réglementation européenne sur la PPWR. Nos plastiques agricoles ont un temps été assimilés lors de ces discussions à des emballages. Notre mobilisation a permis d'éviter cette confusion auprès des instances européennes et finalement de sanctuariser nos produits comme des fournitures aux vertus agronomiques. C'est là, une victoire qu'il conviendra de préserver.

Je tiens à remercier l'ensemble de cette communauté de la plasticulture qui prouve sa responsabilité en apportant chaque jour des réponses concrètes aux défis que doit relever notre secteur.

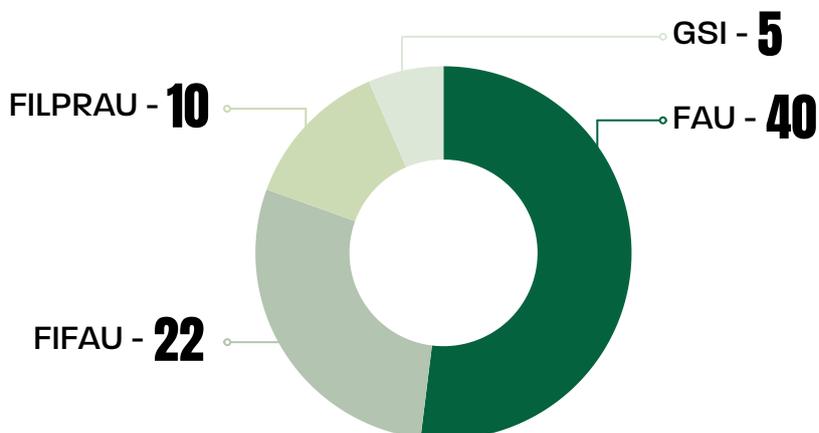
INTRODUCTION

nos chiffres clés.

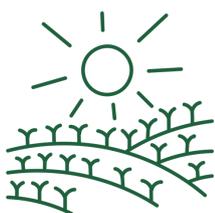


68 membres

représentant 72 sociétés.



62 premiers metteurs en marché et éco-contributeurs APE sur une ou plusieurs filières.



85 500 T
de mises en marché
globales, dont :
(hors biodégradables)



82 640 T
de PAU collectés par
A.D.I.VALOR, dont :
(souillure incluse)



¹ Enrubannage, Ensilage, Ficelles agricoles, Filets Balles Rondes, Bâtiments d'élevage.

² Bâches à plat, Paillages, Films, Semi-forçage, Serres et tunnels, Ficelles de palissage, Filets de protection paragrêle, Gaines Souples d'irrigation.



71%
de taux global
de collecte

(source A.D.I.VALOR, taux moyenné sur 2 ans).

78%
Films - FAU

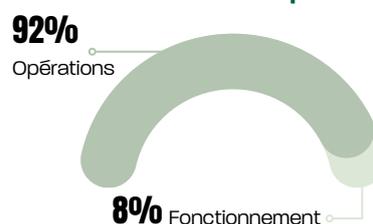
53%
Ficelles & Filets - FIFAU

48%
Filets Paragrêle - FILPRAU

90%
Gaines Souple d'Irrigation - GSI

16.3 M€
de chiffre d'affaires

16.6 M€
de dépenses



nos adhérents.

nouveaux membres

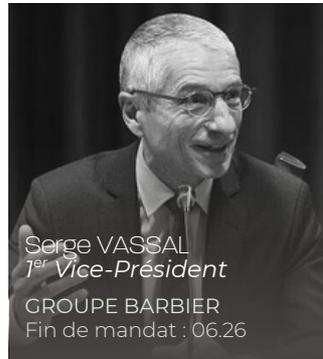
ACCS EMBALLAGE
ACTURA

AGRIHUB SAS
KOROZO GROUP
SCARABELLI IRRIGAZIONE SRL

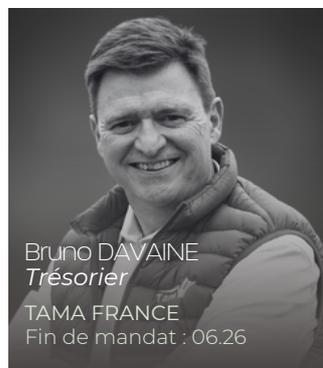
membres

A2Z DISTRIBUTION SARL
AGRINOVA SRL
AGRIPOLYANE
ALLIANCE ATLANTIQUE AGRO
AREA
AROS-BERRI SA
ARTERRIS
ASPLA
ASQUAL
BAG BUDISSA AGROSERVICE GMBH
BASF SE
BERRY GLOBAL
BOURBON PACKAGING
CANTAGRI SARL
CAUDAL (EXTRULINE SYSTEMS)
CGAO
COFRA SAS
CORDERIES TOURNONAISES
CORDEX
COVERIS FLEXIBLES AUSTRIA GMBH
CPA SERRE
CR DISTRIBUTION
DUO PLAST SAS
EMIS FRANCE
ENSILEA
ETS KULKER
EUROPLASTIC SARL
FILPA AMBALAJ
FILPACK PROTECTION
GRANGER FRERES
GROUPE BARBIER
GUERIN PLASTIQUES
HELIOS GROUP SRL
HILATURAS Y CORDELERIAS LA BALANZA
IDMAT
INTERCORD NV
INVENIO
JUTA SA
KARATZIS SA
MANUPACKAGING DEUTCHLAND GMBH
NETAFIM FRANCE
NOVAMONT FRANCE
OERLEMANS PLASTICS BV
PARTENIA
PASSION AG
PHP PHILIPPE SAS
PLASTICS EUROPE
PLASTIDIS
PLASTIKA KRITIS
POLIFIL
POLIVOUGA
REYENVAS
RIVULIS IRRIGATION
RKW AGRI
RKW HYPLAST
SILOSTOP AGRI LTD
SOLPLAST
SOTRAFA
TAMA FRANCE SAS
TECFIL SA
TESRETE SRL
TEXINOV MDB SAS
TRIWORLD OMBRÉE D'ANJOU
UPU INDUSTRIES LTD
VELITEX SAS
VITAL CONCEPT SAS
WBV ESELGRIMM GMBH

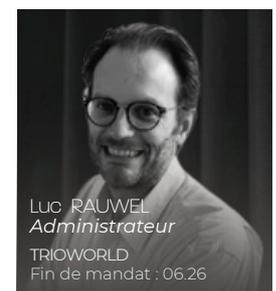
nos administrateurs.



LE BUREAU



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



VIE DU CPA

notre équipe.



Vincent BRACK
Délégué Général



Catherine CHARPENNE
*Responsable Administrative
& Financière*



Elsa VINUESA
*Responsable Scientifique
& Technique*



Jade PATRU
*Chargée de Communication
& Relations Publiques*



Monika NADRAJKOWSKA
*Assistante Administrative
& Comptable*



Alexis AUBRY
Chargé de mission R&D



Inès BRACK
Assistante Communication

↳ structuration du CPA.

GOVERNANCE & ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE

■ REFONTE DES STATUTS ET RENFORCEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

En 2024, le CPA a engagé une refonte de ses statuts afin de moderniser sa gouvernance. Le Conseil d'Administration a été élargi, passant de 15 à 19 membres, tout comme le Bureau, désormais composé de 6 membres contre 4 précédemment.

Cette nouvelle configuration assure une meilleure représentativité de l'ensemble des collègues :

- Intégration de Marie-Thérèse BONNEAU en tant que représentante du collège des agriculteurs,
- Implication renforcée des distributeurs avec l'adhésion d'AGRIHUB & ACTURA,
- Retour actif du collège institut de recherche notamment avec INVENIO (IRFEL).

Cette nouvelle gouvernance vise à instaurer une action plus coordonnée et plus impactante pour la promotion de la filière.

■ DYNAMISATION DU PILOTAGE STRATÉGIQUE

Le lien entre la direction opérationnelle et les instances de gouvernance est consolidé avec la mise en place de réunions mensuelles du Bureau et l'organisation de trois à quatre Conseils d'Administration par an. Cette régularité facilite une prise de décision plus réactive et stratégique.

■ CHANGEMENT DE NOM & RELOCALISATION

Le 19 juin 2024, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le CPA change de dénomination sociale pour devenir le Comité de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement, reflétant ainsi une vision élargie et résolument tournée vers les enjeux environnementaux.

Par ailleurs, à la suite de la fin du bail de Levallois-Perret, le siège a été transféré à La Défense, dans les nouveaux locaux de la Tour Franklin, à compter du 1er septembre 2024. Cette implantation stratégique renforce la proximité avec les adhérents grâce à une accessibilité optimisée au sein du plus grand bassin d'affaires d'Europe.

OPTIMISATION DES OUTILS & RESSOURCES

■ RÉORGANISATION DES FONCTIONS ET MAÎTRISE DES COÛTS

Cette nouvelle phase de structuration s'est accompagnée d'une revue complète des partenariats avec les prestataires extérieurs, permettant une réduction significative des dépenses, notamment sur la communication et les frais généraux.

■ RESSOURCES HUMAINES

Création du Pôle Communication : en réponse aux orientations fixées par les administrateurs en 2023, le CPA a créé un Pôle Communication avec l'arrivée de Jade PATRU en janvier 2024 pour moderniser l'image de l'organisation et valoriser les actions menées. À son arrivée, une refonte de la charte graphique et du site internet sont effectuées. Une nouvelle dynamique sur les réseaux sociaux est amorcée, avec une communication hebdomadaire. Des contenus éditoriaux sont créés avec un réel accompagnement en communication interne. Inès BRACK a rejoint le pôle en alternance en septembre pour renforcer cette dynamique.

Renforcement du Pôle Scientifique et Technique : en parallèle, Alexis AUBRY intègre le Pôle Scientifique et Technique, sous la responsabilité d'Elsa VINUESA, qui devient Responsable Scientifique et Technique. Elle prend désormais en charge la gestion des normes, en plus de ses missions habituelles.

■ MODERNISATION DES OUTILS DE GESTION

Pour accompagner cette dynamique, le CPA a déployé en 2024 plusieurs outils numériques destinés à améliorer l'efficacité administrative et comptable : migration de la facturation et de la comptabilité vers SAGE 100, et mise en place d'une plateforme centralisée pour la gestion RH (notes de frais, plannings). Ces évolutions permettent au CPA d'anticiper les futures obligations liées à la facturation électronique.

■ CONTINUITÉ DES MISSIONS COMPTABLES

Enfin, l'expert-comptable du CPA a poursuivi ses missions : la déclaration mensuelle de TVA ainsi que l'élaboration de la liasse fiscale annuelle.

Le dernier comité APE (Agriculture Plastique Environnement) réunissant toutes les filières s'est tenu le 20 mai 2025. Les situations financières de ces dernières ont été revues, avec les constats suivants :

MISES EN MARCHÉ

Forte hausse des volumes de +15,5 milliers de tonnes soit +22% par rapport à une année 2023 exceptionnellement basse. Le niveau atteint correspond presque à celui de 2022. Le secteur élevage (films, ficelles et filets balles rondes) représente 81% des ventes.

COLLECTES

Niveau record de collectes avec 82.6 milliers de tonnes (dont 73% pour l'élevage). Les collectes progressent en continu depuis 2020 (+20% sur les 5 années), Les taux de collectes A.D.I.VALOR (lissé sur 2 ans à cause de l'effet ciseaux 2023) sont de 71% pour 2024, avec un taux de recyclage observé de 62%. Rappel : Le taux de souillure moyen qui permet d'évaluer les gisements est de 32% pour les Plastiques Agricoles.

En conséquence, il a été proposé d'ajuster les écocontributions aux nouveaux besoins financiers (voir rapport du trésorier).

ÉQUILIBRES PAR FILIÈRE

Toujours complexes pour les Filets Balles Rondes, le Film de maraichage et les GSI pour assurer la pérennité de fin de vie. Les hausses d'écocontribution de septembre 2024 pour GSI sont insuffisantes pour couvrir les besoins et les films hors sol doivent être reclassés en paillage couleur pour une plus grande cohérence par rapport aux caractéristiques techniques des produits.

FAU MISES EN MARCHÉ

Film d'élevage	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Enrubannage</i>	t	20 828	24 582	26 178	19 514	27 060
<i>Ensilage</i>	t	18 012	17 827	19 296	14 766	18 675
Total Mises en marché FAUE	t	38 840	42 409	45 474	34 280	45 735

Les mises en marché des **FAU élevage** augmentent fortement sous l'effet conjugué :

- D'un niveau de **stock faible** en début d'année,
- De **conditions météorologiques** pluvieuses favorables pour les coupes qui sont de 5/6 en moyenne contre 2 ou 3 en années « normales », soit +30% de fourrages de plus à stocker.

Les mises en marché des **FAU maraichage** retrouvent le niveau de 2022 mais restent en baisse de 15% par rapport à 2020.

Film de maraichage (hors biodégradables)	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Serre et tunnel	t	5 960	5 135	4 487	4 086	4 661
Paillage	t	4 369	4 163	4 116	3 253	3 661
Semi-Forçage/Bâche à plat	t	3 996	4 312	3 945	3 432	3 876
Total Mises en marché FAUM	t	14 326	13 610	12 548	10 771	12 198

FAU
COLLECTES

Film d'élevage	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Enrubannage	t	21 597	23 310	27 986	27 928	31 140
Ensilage	t	12 151	12 009	12 091	13 587	13 693
Total Collectes FAUE	t	33 748	35 319	40 077	41 515	44 833

Film de maraichage	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Serre et tunnel	t	2 900	1 822	2 083	2 161	2 298
Paillage	t	11 000	10 836	10 478	9 591	10 343
Semi-Forçage/Bâche à plat	t	7 000	7 232	6 384	7 483	6 595
Autres FAUM	t	515	333	528	787	577
Total Collectes FAUM	t	21 415	20 223	19 473	20 021	19 814

L'année 2024 enregistre une **hausse des collectes en FAU** de plus de **3 000 tonnes**. Les collectes sur la filière FAU (en particulier en élevage) sont en croissance continue depuis 2020 et le **taux de collecte** atteint **78%** avec un **taux de recyclage** de **74%**.

Devant la croissance des volumes collectés et l'interdiction de l'enfouissement depuis 2023, les filières rencontrent des **difficultés de capacité de traitement** en FAUM dans les centres de recyclage. A l'inverse, avec l'ouverture en octobre 2024 d'une nouvelle ligne dédiée Suez à Landemont, FAUE dispose en France des capacités suffisantes de recyclage.

Les unités de recyclage de PEBD augmentent progressivement en nombre et en capacité mais les capacités de traitement pour les paillages (produits très souillés), en particulier, sont encore insuffisantes et entraînent des **coûts de stockage important**.

Plasticlean ne fonctionne encore qu'à **50% des capacités** prévues (400t par mois contre 800t prévues initialement).

L'augmentation des capacités de recyclage en cours devrait limiter ces coûts avec une meilleure absorption des volumes stockés dans les années à venir.

FAU	Unités	2022	2023	2024
FAUE				
Volumes mis en marché	t	45 474	34 280	45 735
Ecocontribution moyenne	€	163	166	201
Ecocontribution	K€	7 413	5 691	9 212
Ecomodulation	K€	-	-58	-254
Besoins A.D.I.VALOR	K€	-5 278	-5 729	-6 390
Ecocontribution nette	K€	2 135	-97	2 569
<i>Frais de fonctionnement CPA</i>	K€	-507	-495	-433
Résultat	K€	1 629	-592	2 135
FAUM				
Volumes mis en marché	t	12 548	10 771	12 198
Ecocontribution moyenne	€	178	195	211
Ecocontribution	K€	2 235	2 104	2 576
Ecomodulation	K€	-	-15	-63
Besoins A.D.I.VALOR	K€	-1 946	-2 276	-2 303
Ecocontribution nette	K€	289	-187	210
<i>Frais de fonctionnement CPA</i>	K€	-191	-204	-156
Résultat	K€	97	-391	54
Total FAU	K€	1 726	-983	2 190

L'équilibre de la filière est assuré malgré un **accroissement des besoins A.D.I.VALOR** de 1,5 million d'euros sur FAU depuis 2022.

Paillages biodégradables

Avec **1 315 tonnes déclarés** sur 2024, les volumes mis en marché stagnent. Bien que non soumis à l'écocontribution, leur déclaration reste essentielle pour que le CPA respecte ses engagements (Accord Cadre, Contrat de Solutions, CEN et scientifiques qui suivent notre filière pour une communication plus fluide et pertinente). Il est donc impératif pour les adhérents de respecter cette obligation de déclaration afin d'évaluer le glissement du marché du paillage PE vers le paillage biodégradable dans le sol et d'alimenter les études scientifiques avec des données fiables.

FIFAU MISES EN MARCHÉ

Même constat que pour les films d'élevage avec une **hausse de 11%** dont +18% pour les filets à balles rondes et de **plus de 5% pour les ficelles**. En 2024, la filière retrouve le niveau de 2021.

FIFAU	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Mises en marché Ficelle	t	15 596	13 947	14 017	12 342	13 006
Mises en marché Filet Balle Ronde	t	10 972	10 560	12 215	9 987	11 777
Total Mises en marché FIFAU	t	26 568	24 507	26 232	22 329	24 783

FIFAU COLLECTES

Les collectes des ficelles et filets continuent d'augmenter avec un taux de collecte 37% et 60%, soit **50% sur la filière globale**.

FIFAU	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Collectes Ficelle	t	5 165	5 273	5 442	5 390	5 718
Collectes Filet Balle Ronde	t	7 000	7 474	8 199	8 689	9 916
Total Collectes FIFAU	t	12 165	12 747	13 641	14 079	15 634

FIFAU BILAN

Les besoins financiers sont élevés avec des **coûts des stockages importants** et des difficultés chez les recycleurs.

L'augmentation de l'écocontribution du filet balle ronde, fin 2024, **améliore la situation** de la filière mais au cours de l'année 2024, RecyOuest n'a pas été en mesure d'augmenter suffisamment sa productivité et la société se trouve, en mai 2025, en redressement judiciaire (cf. supra rapport du Trésorier).

De plus, les débouchés commerciaux sont problématiques et conduisent à **valoriser via du CSR**, qui est coûteux en termes de traitement.

FIFAU	Unités	2022	2023	2024
Ficelle				
Volumes mis en marché	t	14 033	12 351	13 006
Ecocontribution moyenne	€	130	130	160
Ecocontribution	K€	1 824	1 611	2 081
Ecomodulation	K€	-	-	-53
Besoins A.D.I.VALOR	K€	-1 186	-1 235	-1 278
Ecocontribution nette	K€	638	376	750
Filet Balle Ronde				
Volumes mis en marché	t	12 215	9 987	11 777
Ecocontribution moyenne	€	245	303	401
Ecocontribution	K€	2 994	3 028	4 726
Ecomodulation	K€	-	-	-13
Besoins A.D.I.VALOR	K€	-2 976	-4 075	-4 841
Ecocontribution nette	K€	18	-1 047	-128
Total filière				
Ecocontribution nette	K€	656	-671	622
Frais de fonctionnement CPA	K€	-400	-459	-415
Résultat FIFAU	K€	256	-1 130	207

FILPRAU

MISES EN MARCHÉ & COLLECTES

La filière perd 11% en volumes mis en marché entre 2023 et 2024 et 40% par rapport à 2020. Le marché connaît des difficultés actuellement en particulier compte tenu de l'absence de renouvellement de générations qui impactent la production arboricole en France.

Le taux de collecte est de 56% en 2024 pour des produits dont la durée de vie est longue.

FILPRAU	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Mises en marché	t	1 226	1 357	1 362	913	814
Collectes	t	433	366	480	653	520

FILPRAU BILAN

FILPRAU	Unités	2022	2023	2024
Filet Paragrêle				
Volumes mis en marché	t	1 362	913	814
Ecocontribution moyenne	€	178	178	178
<i>Ecocontribution</i>	K€	242	162	145
<i>Ecomodulation</i>	K€	-	-	-
<i>Besoins A.D.I.VALOR</i>	K€	-119	-175	-170
Ecocontribution nette	K€	123	-13	-25
<i>Frais de fonctionnement CPA</i>	K€	-11	-15	-12
<i>Avoir A.D.I.VALOR campagne 2020-23</i>	-	-	-	22
Résultat FILPRAU	K€	112	-28	-15

L'écocontribution ne **couvre pas la totalité des besoins** d'A.D.I.VALOR mais un avoir de la période 2020-23 de 22K€ est à imputé sur le résultat de la filière. Par ailleurs, avec le projet d'élargissement de la filière, un travail sera mené concernant l'éco-contribution afin d'assurer l'équilibre de la filière globale.

GSI MISES EN MARCHÉ

GSI	Unités	2020	2021	2022	2023	2024
Mises en marché	t	1 617	1 707	2 060	1 768	1 971
Collectes	t	1 622	1 603	1 525	1 729	1 836

Grâce aux **nouvelles adhésions**, les volumes devraient progresser sur les années à venir avec une meilleure représentativité des acteurs sur le marché. L'incorporation de recyclés est plus importante du fait des **caractéristiques techniques des produits**. Par ailleurs une nouvelle filière est à l'étude : les **gaines semi-rigides**, qui sera lancée sur 2025.

Le taux de collecte est de 78% en 2024 avec de faibles débouchés commerciaux pour les recyclats de la filière.

GSI BILAN

GSI	Unités	2022	2023	2024
Gaine Souple d'Irrigation				
Volumes mis en marché	t	2 060	1 768	1 971
Ecocontribution moyenne	€	153€	140€	149€
<i>Ecocontribution</i>	K€	315	248	293
<i>Ecomodulation</i>	K€	-	-7	-21
<i>Besoins A.D.I.VALOR</i>	K€	-177	-244	-312
Ecocontribution nette	K€	138	-4	-40
<i>Frais de fonctionnement CPA</i>	K€	-17	-21	-21
Résultat GSI	K€	121	-25	-61

La filière est **déficitaire en 2024**. Un comité spécifique a eu lieu pour proposer le passage de l'écocontribution unitaire de 160€ à 170€ pour couvrir les coûts de fin de vie des gaines usagées.

ECO-MODULATION

Sur 2024, le mécanisme mis en place au 1^{er} septembre 2023 joue à plein sur 12 mois.

Le montant de bonus provisionné au bilan 2024 correspond, par prudence, à la totalité des volumes déclarés par les adhérents comme éligibles. Les contrôles auront lieu sur la base des attestations établies par les organismes certificateurs et les commissaires aux comptes.

- Au moins 3 000 tonnes de matériaux recyclés certifié PCr,
- 400 K€ de bonus provisionnés,
- 25 types de produits éligibles au bonus sur 30 types gérés par le CPA.

Filières	% volumes déclarés*
FAUE	17%
FAUM	10%
FIFAU	7%
FILPRAU	0%
GSI	36%
Total Plastiques Agricoles	13%

ACTIVITÉ DES PÔLES

empreinte environnementale.

De la collecte à la mise en balle, A.D.I.VALOR a modélisé le début du cycle de recyclage grâce aux données issues des collectes enregistrées sur le terrain avec ces indicateurs.

Collecte agriculteurs

Premier maillon de la chaîne de valeur, l'agriculteur apporte les déchets générés sur son exploitation auprès des différents points de collecte opérateurs.



200 000
agriculteurs
*en tracteur ou en
véhicule à remorque*

17 km
aller-retour 2
fois/an en
moyenne

2 441
points d'en-
lèvements

3 500 T

de CO₂ équivalent émis
au total, liées aux apports
des agriculteurs en 2023

Collecte opérateurs

Au moment du passage du prestataire de collecte, les déchets sont chargés par le site de collecte à l'aide d'un engin de manutention (manuscopique, grapin sur camion...). Le temps de chargement pour remplir une remorque de 90 m³ est d'environ 1 h.



489 761 m³
de déchets
collectés

5 442 H de
chargement

16,4 kg

d'émission de CO₂ eq/heure
pour un chariot télescopique

89 T

de CO₂ eq produites par les
opérations de chargement

Bilan des émissions de gaz à effet de serre, liées aux activités globales A.D.I.VALOR pour les plastiques agricoles usagés. 77 957 T de plastique usagés ont été collectés en 2023.

Émissions évitées



65 910 T CO₂ eq
Émissions évitées grâce au
recyclage



9 425 T CO₂ eq
Émissions évitées par
substitution au charbon

Émissions de l'écosystème



3 500 T CO₂ eq
Apport des agriculteurs



89 T CO₂ eq
Chargement des déchets
sur les sites de collecte



10 021 T CO₂ eq
Recyclage matière



6 760 T CO₂ eq
Valorisation énergétique



4 987 T CO₂ eq

Transport entre les points de collecte et les plateformes de pré-traitement, opérations de tri et mise en balle et transport vers les sites de traitement/recyclage

75 335 T

de CO eq évitées

23 357 T

de CO eq émises

49 979 T

de CO eq économisées
au total

NOUVELLES FILIÈRES

■ VNT

Une première étude exploratoire avait été menée en 2017, avec le soutien de l'ADEME, afin d'évaluer la faisabilité d'une filière de collecte et de valorisation des voiles non-tissés (VNT) en polypropylène. Pourtant, malgré les enseignements de cette étude, les acteurs de la filière n'avaient pas souhaité engager la responsabilité nécessaire à sa mise en œuvre.

Le CPA a saisi l'opportunité du SIVAL 2024 pour interpellier à nouveau les metteurs en marché, soulignant l'urgence d'apporter aux agriculteurs une solution opérationnelle, durable et responsable pour la fin de vie de ces produits. A.D.I.VALOR, sollicité parfois par son réseau de collecte pour des prestations spécifiques, a pu répondre à de nombreuses demandes sur le terrain, témoignant d'un réel besoin du marché pour une solution structurée et durable.

Le CPA a de son côté, poursuivi un travail de fond : identification complète des acteurs concernés et des contacts relais, actions de sensibilisation aux enjeux de la REP, élaboration d'une convention pour une étude de préconfiguration... Autant d'efforts restés malheureusement sans suite. Trop d'acteurs clés n'ont pas mesuré l'importance de se conformer à leurs responsabilités réglementaires (REP), ni entendu l'appel des professionnels de terrain en faveur d'une gestion intégrée de ces matériaux, dont l'usage ne cesse de croître.

■ ÉTUDE DE PRÉCONFIGURATION POUR LA FILIÈRE GSR

En août, trois metteurs en marché de gaines souples d'irrigation (GSI) et adhérents au CPA (Kulker, Netafim et Rivulis) ont signé une convention cadre missionnant le CPA pour la réalisation d'une étude de pré-configuration d'une filière de collecte et de valorisation des Gaines semi-rigides d'irrigation agricoles usagées (GSRU).

Dans cette convention, les GSR sont définies comme les gaines d'irrigation avec une épaisseur de paroi comprise entre 0,5 et 2,3 mm et une longueur linéaire supérieure à 100 mètres. L'étude a débuté par l'inventaire exhaustif, auprès des trois signataires, de leurs produits rentrant dans le cadre des GSR et par la collecte de données sur

les matériaux présents, les cultures et zones géographiques d'utilisation, le type de souillure présent et la gestion actuelle des GSRU. Cette collecte des données a permis de mettre en évidence la présence de lamelles de silicone dans les goutteurs des GSR permettant l'auto-régulation. Le silicone représente un perturbateur au recyclage au PEBD matériau principal de ces gaines. Ceci crée un défi technique supplémentaire au recyclage des GSR par rapport aux GSI. L'étude de pré-configuration est toujours en cours et permettra de donner tous les éléments techniques, logistiques et économiques à la mise en place de la filière avec une proposition d'écocontribution adaptée. La nouvelle filière GSR pourrait être mise en place à partir de 2026.

■ EMBALLAGES DES PLASTIQUES AGRICOLES

En octobre, un arrêté du décret de 2022 portant sur le réemploi des emballages professionnels dans les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs a été publié. Ce décret vise à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par les premiers metteurs en marché. Il concerne tous les premiers metteurs en marché qui emballent ou font emballer plus de 10 000 unités de produits en vue de leur mise sur le marché. Un barème évolutif de pourcentage d'emballages à réemployer a également été mis en place en fonction du chiffre d'affaires des metteurs en marché. L'objectif final est d'avoir un total de 10 % de réemploi pour tous les premiers metteurs en marché à partir de 2027. Le décret couvre tous les types d'emballages (primaire, secondaire, tertiaire).

Lors du CA extraordinaire effectué le 18/07/2024, ses membres ont mandaté le DG du CPA afin de trouver une solution pour intégrer la déclaration des emballages primaires agricoles à la plateforme déclarative préexistante. A.D.I.VALOR est en cours de négociation avec le Ministère pour intégrer cette REP dans l'accord-cadre qui lie les deux parties avec le CPA. Seuls les emballages primaires sont visés par une introduction dans l'accord-cadre et devront être déclarés via le CPA.

Le CPA a réalisé un inventaire exhaustif de tous les emballages primaires, c'est-à-dire les emballages des unités de vente, présents avec les plastiques agricoles. Le nombre d'emballage primaire étant très important, ainsi que pour faciliter leurs collectes et leurs déclarations par les adhérents, il a été choisi de regrouper les emballages primaires sous 7 typologies explicites.

Elles ont été définies lors d'un groupe de travail réalisé avec A.D.I.VALOR et deux membres de la distribution : ARTERRIS et OCEALIA.

Voici les typologies définies :

- Emballage Principal en PEBD avec élément(s) détachable(s) en PEBD,
- Emballage mono-matériau en PEBD sans élément(s) détachable(s),
- Emballage Principal en PEBD avec élément(s) détachable(s) constitué(s) d'autre(s) matériau(x),
- Emballage Principal en PEBD avec élément(s) soudé(s) constitué(s) d'autre(s) matériau(x),
- Emballage Principal en PEBD contenant une protection amortissante intégrée composée d'un autre matériau avec élément(s) supplémentaire(s) détachable(s),
- Emballage Principal en PEBD contenant une protection amortissante intégrée composée d'un autre matériau avec élément(s) supplémentaire(s) soudé(s),
- Emballage Principal en carton.

En parallèle de ce travail, un cahier des charges préliminaire a été réalisé afin de définir le cadre du nouveau module de déclaration sur la plateforme en ligne. Celui-ci a pour objectif d'être le plus clair et ergonomique possible pour faciliter la déclaration des adhérents. Au cours de l'année 2025, les travaux restants à accomplir sont les suivants :

- Intégration d'une annexe pour les emballages primaires dans l'Accord-cadre avec le Ministère de la Transition Écologique,
- Développement du module complémentaire Emballages Primaires sur la plateforme déclarative,

- Étude de pré-configuration avec A.D.I.VALOR pour réaliser des essais pilotes aboutissant à recommandations de préparation des emballages primaires usagés,
- Définition des niveaux d'écocontributions,
- Mise en place des filières de collecte et de recyclage avec un objectif pour 2026.

COMITÉ RECYCLABILITÉ

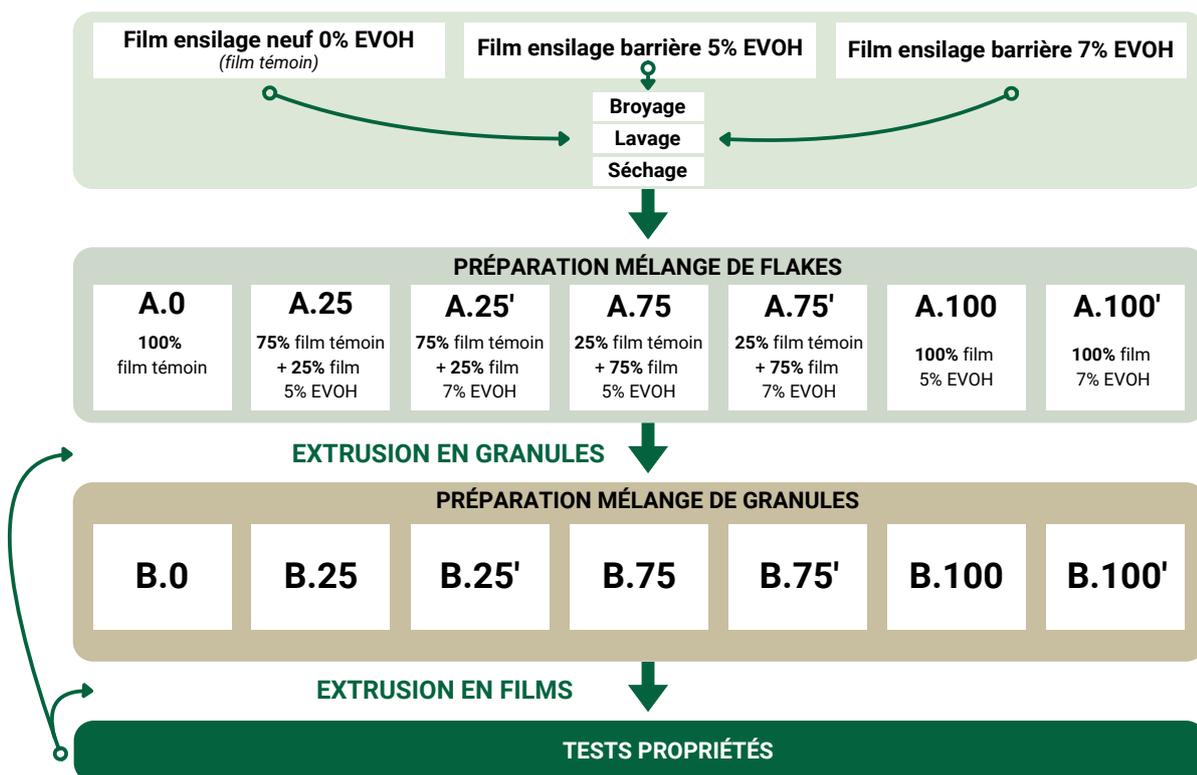
Le comité recyclabilité est sollicité par les adhérents qui veulent bénéficier de recommandations techniques et réglementaires pour s'assurer de la pleine recyclabilité d'un produit à collecter (nouveaux produits, nouvelles formulations...).

Les dossiers sont encadrés par des accords de confidentialité entre le demandeur, le CPA et A.D.I.VALOR ; les frais d'études ou d'essais sont à la charge du demandeur. En 2024, c'est plus d'une dizaine de comité recyclabilité avec le pôle R&D d'A.D.I.VALOR sur les produits Films barrière EVOH et EZ Web par TAMA France.

■ FILM BARRIÈRE EVOH

Une étude de recyclabilité mutualisée

Il y a plus de dix ans, une première étude s'était penchée sur la recyclabilité des films barrière contenant de l'EVOH. Ses conclusions demeuraient prudentes, évoquant une recyclabilité relative plutôt qu'intrinsèque, en raison de la complexité des structures multicouches.



Depuis, le contexte réglementaire et opérationnel a profondément évolué. Avec l'introduction du critère d'éco-modulation lié à l'absence de matériaux perturbateurs du recyclage, il devenait nécessaire de revisiter cette problématique à l'aune des exigences contemporaines.

En 2023, plusieurs adhérents du CPA ont exprimé le besoin d'un travail plus précis, adapté aux spécificités de leurs produits et de leurs flux. C'est dans cette perspective que le CPA a engagé en 2024, en partenariat avec l'IPC, l'élaboration d'un protocole dédié à l'évaluation de la recyclabilité des films barrière à EVOH. Ce travail s'est nourri des référentiels techniques existants - notamment ceux de RecyClass et du COTREP - tout en les adaptant aux particularités des plastiques agricoles, qui ne passent ni par les centres de tri ni par les dispositifs de surtri contrairement aux emballages ménagers.

Par cette démarche, le CPA entend offrir aux metteurs en marché un outil robuste et réaliste, capable de guider l'écoconception de leurs produits dans le respect des contraintes de terrain et des objectifs de performance environnementale.

Les résultats et leur valorisation

Les résultats de l'étude ont permis d'apporter des réponses claires. Côté qualité des granulés, les essais réalisés en collaboration avec les recycleurs-intégrateurs et au regard des benchmarks RecyClass n'ont révélé aucune non-conformité notable. En aval, l'analyse de la qualité des films intégrant du recyclé a mis en évidence un point de vigilance : l'EVOH, en retenant l'humidité, peut générer des défauts visuels (specks et gels) au sein des films extrudés. Toutefois, ces effets sont facilement corrigés par l'ajout d'un simple dessiccant, sans nécessiter de compatibilisant chimique.

La rigueur scientifique de l'étude s'est appuyée sur une caractérisation fine des matériaux par DSC et FTIR, menée par l'IPC. Cette méthodologie a permis de valider les seuils de compatibilité, conduisant à une recommandation claire : une teneur maximale de 7 % d'EVOH (à 38 % d'éthylène) pour les films de fumigation et d'ensilage barrière. Cette limite technique a été reprise dans les discussions normatives des normes EN 13206 et EN 17938-1.

Ces résultats ont été largement valorisés auprès des metteurs en marché, dans une logique d'écoconception, et partagés avec les instances techniques concernées, afin d'en faire un référentiel structurant pour la filière agricole.

■ ALTERNATIVE AU FILET BALLE RONDE : L'EZ WEB

Une convention a été signée entre TAMA France, le Comité de la Plasticulture et de l'Agro-

environnement (CPA) et A.D.I.VALOR pour lancer une opération pilote dédiée à la collecte et au recyclage de l'EZ Web®. Cette initiative a pour objectif d'établir un système durable de collecte et de recyclage pour ce produit innovant de liage de balles rondes, développé par TAMA, en réponse aux difficultés de recyclage des filets BR en fin de vie. Le projet prévoit notamment la définition de bonnes pratiques destinées aux agriculteurs, ainsi qu'une analyse complète des coûts liés à la collecte, au stockage et au recyclage.

Chaque partenaire joue un rôle clé dans cette collaboration étroite :

- TAMA France déclare les volumes mis sur le marché et prend en charge les surcoûts liés à la collecte,
- Le CPA assure la coordination du projet et veille à la transparence dans la gestion des fonds,
- A.D.I.VALOR pilote la logistique de collecte et organise les essais de recyclage, qui seront réalisés à une échelle industrielle.

■ HARMONISATION DES COULEURS

Lors du groupe de travail recyclabilité réalisé le 22 octobre, A.D.I.VALOR a présenté une investigation concernant la logistique, les coûts financiers et les coûts humains pour le tri des films d'enrubannage par couleur et notamment pour ceux ayant des couleurs blanches et vertes claires qui composent 67 % des couleurs mises en marché actuellement. Au vu des coûts de triage, ainsi qu'au vu du gain espéré pour la valorisation de ces granules, ce processus apparaît comme n'étant pas rentable. Une harmonisation des couleurs serait donc la solution pour une vraie valorisation économique des granules recyclés des films d'enrubannage.

L'harmonisation de la couleur des films d'enrubannage a été proposée vers un spectre de couleur allant du blanc au vert clair qui représente la majeure partie du marché. Ce spectre a pour objectif de garder des couleurs de différenciation des produits pour les agriculteurs tout en améliorant la qualité des granules recyclées. Les fabricants et distributeurs valident l'idée d'une harmonisation des couleurs car la production et le stockage seraient facilités.

Lors du Comité APE réalisé en novembre, il en est ressorti la nécessité de réaliser une étude pour définir l'ensemble des impacts techniques, réglementaires et économiques que permettrait une harmonisation des couleurs des films d'enrubannages vers un nuancier allant de blanc à vert clair. Le Conseil d'Administration a donc mandaté le Délégué Général pour lancer une étude d'impact de l'harmonisation couleurs du film d'enrubannage. Celle-ci sera conduite en 2025.

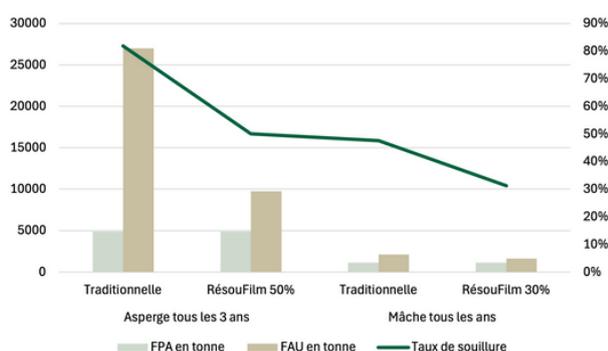
PROJETS R&D

■ RÉSOUFILM

Dans le sillage de l'appel à projets RRR de l'ADEME, identifié dans le cadre du plan France Relance, le CPA avait engagé une dynamique ambitieuse en élaborant le projet RésouFilm. L'objectif : concevoir des solutions techniques pour réduire significativement les taux de souillure au champ, frein majeur au recyclage des films plastiques agricoles. Deux cibles avaient été retenues pour cette expérimentation : les films à ourlets utilisés en culture d'asperge et les films de semi-forçage employés par les maraîchers nantais.

Chez ces derniers, bien que les films présentent déjà un taux de souillure réduit à 50 %, le projet visait un seuil de 30 %, permettant de laisser au champ jusqu'à 500 tonnes de terre. Le défi était d'autant plus complexe que la culture de la mâche en pays nantais repose sur un lit de sable, dont la présence dans les films usagés compromet leur recyclage - la silice endommageant les broyeurs, convoyeurs et filtres.

Quant aux films à ourlets en culture d'asperge, leur taux de souillure dépasse les 80 % et leur renouvellement tous les trois ans ne laisse plus place à l'enfouissement, désormais interdit par la loi AGEC et discrédité environnementalement. Le cœur du projet RésouFilm consistait à développer une technique permettant d'ouvrir ces ourlets sans générer de fines plastiques, afin d'en extraire la terre et de la restituer aux parcelles.



Autour de cette ambition, le CPA avait réussi à fédérer un consortium solide et engagé : Europlastic, Axion, Asperges de France, Avenir Asperge, les Maraîchers Nantais et A.D.I.VALOR. Le projet se structurait autour de deux axes techniques, d'un axe organisationnel et d'un axe dédié à la diffusion des résultats.

Mais cette dynamique fut brutalement stoppée. La fermeture soudaine de l'appel à projets RRR, sans préavis, a mis fin prématurément à un projet porteur d'innovations concrètes et attendues par le terrain.

■ SOPAM

Devant le constat de la difficulté de la dépose de certains films de paillages en culture maraîchères, le CPA et le CTIFL ont développé en 2021 un projet subventionné par le CASDAR. C'est 7 stations expérimentales, Agrosup Montpellier, l'Institut Scientifique Moléculaire de Bordeaux spécialisé en ACV qui ont travaillé pendant 3 ans pour garantir les bénéfices initiaux des paillages sans complexifier les itinéraires techniques et sans augmenter l'empreinte environnementale de cette alternative prometteuse. Leur adoption reste limitée, en raison de contraintes liées à leur tenue au champ, à leur impact esthétique, au risque de salissure des fruits, ainsi qu'à des interrogations sur leurs impacts environnementaux.

Le projet SOPAM s'est fixé 3 objectifs principaux :

- Évaluer l'efficacité agronomique des paillages biodégradables (tenue au champ, capacité agronomique, conditions et vitesse de dégradation), et optimiser leur utilisation via l'amélioration des itinéraires techniques, depuis la culture jusqu'à la station de conditionnement (incluant le nettoyage éventuel des fruits). Les cultures ciblées sont le melon, la courge, la courgette, la tomate industrielle ainsi que la salade, culture pour laquelle l'usage de paillages biodégradables est aujourd'hui peu développé, en raison des problèmes rencontrés sur la tenue au champ et la qualité des produits.
- Étudier les impacts sociaux liés à ces paillages, notamment l'acceptabilité paysagère des paillages en cours de dégradation par les riverains, ainsi que la disposition des consommateurs à acquérir des produits présentant de légers résidus de paillage, comme dans le cas du melon.
- Analyser l'impact environnemental et économique des paillages biodégradables via :
 - Une étude de la désintégration réelle des paillages au champ,
 - Une analyse de cycle de vie comparative avec les paillages polyéthylène classiques,
 - Une analyse économique comparant les coûts des différents types de paillages.

L'objectif final est de favoriser l'appropriation par l'ensemble des acteurs - producteurs, metteurs en marché, consommateurs, riverains et pouvoirs publics - de l'intérêt et de la pertinence des paillages biodégradables.

Résultats principaux

Le projet SOPAM a permis d'établir des tableaux comparatifs de performance des paillages biodégradables pour les quatre cultures étudiées (courge, melon, courgette, tomate industrielle). Ces tableaux évaluent la performance des paillages sur plusieurs critères : rendement, taux de perte, facilité de pose, dégradation en cours de

culture, gestion des adventices et dégradation post-broyage et enfouissement.

Une fiche technique d'aide à la mise en œuvre des paillages biodégradables est en cours de finalisation. Elle reprend les bonnes pratiques adaptées aux caractéristiques des cultures et des parcelles, en s'appuyant sur les résultats de SOPAM, mais également sur les travaux antérieurs issus des projets ICAP, BIOMALEG, BIODOM et le guide de bonnes pratiques du CPA. Cette fiche intègre aussi les retours issus des études sur la perception des consommateurs et riverains.

Les études menées montrent que la sensibilisation des consommateurs et des riverains à l'usage des paillages biodégradables par les agriculteurs améliorent nettement l'acceptation des résidus visibles sur la peau des fruits ou dans les jardins.

Enfin, la fiche technique comprend une analyse de la désintégration du paillage après enfouissement, en fonction de l'exposition aux UV et aux produits phytosanitaires. L'évaluation économique souligne que, malgré un gain de temps lié à la gestion de la fin de vie, les paillages biodégradables restent une technique agroécologique nécessitant un suivi rigoureux et un coût supérieur, principalement en raison de leur prix d'achat plus élevé.

L'analyse de cycle de vie comparée entre le paillage biodégradable et le polyéthylène pour la culture du melon en France (résultats non extrapolables) réalisée met en évidence que les impacts environnementaux mesurés, pour lesquels des indicateurs robustes sont disponibles, sont globalement inférieurs à ceux des paillages en polyéthylène.

Selon la dégradabilité observée, une alternance entre paillages biodégradables et paillages polyéthylène pourrait être envisagée sur une même parcelle pour optimiser les performances agronomiques et environnementales.

Présentation du projet :

<https://www.ctifl.fr/elaborer-des-solutions-de-paillages-biodegradables-en-cultures-maraicheres-sopam-p000667>

Aide à la mise en place d'un paillage

biodégradable : <https://www.ctifl.fr/projet-sopam-aide-a-la-mise-en-place-d-un-paillage-biodegradable>

Tableau comparatif des paillages

biodégradables : <https://www.ctifl.fr/projet-sopam-tableau-comparatif-des-paillages-biodegradables>

■ TISSUS

Le projet TISSUS a pour objectif de réduire la quantité de déchets plastiques générés sur une exploitation en utilisant des matériaux biodégradables qui se dégradent directement dans le sol sans besoin de recyclage en fin de vie. Le projet TISSUS entame sa troisième et dernière année de tests sur des paillages biodégradables, des clips et des ficelles horticoles compostables. Le projet a reçu une subvention de 428k€ pour les trois années d'expérience qui ont permis de réaliser des essais avec des protocoles communs dans 3 stations expérimentales et en simultanément : la Station d'Auray de la CRAB (chef de file de ce projet), le CATE, le SILEBAN.

Les résultats du projet sont notamment diffusés par l'association de développement Res'Agri Légumes. Le CPA a notamment participé aux différents COPIL, organisé les comités techniques pour orienter les choix des paillages biodégradables et matériels compostables à tester en fonction des productions de nos adhérents-contributeurs : AGRIPOLYANE, GUERIN PLASTIQUES, EUROPLASTIC, ARMANDO ALVAREZ, BASF, OERLEMANS. Cette année, les cultures testées sont l'échalote, la tomate pleine terre et hors sol sous abri, le poireau en pépinière et la salade plein champ.

Ce projet est essentiel, car il permet de tester et de développer les connaissances des matériaux biodégradables et compostables sur des cultures spécifiques. Les résultats seront largement diffusés aux conseillers, aux expérimentateurs et bien évidemment aux agriculteurs. Dans le cadre de ce projet, par l'intermédiaire du CPA, deux fournisseurs de paillage biodégradables et de clips compostables (OERLEMANS et BATO) se sont également rendus dans la station expérimentale du SILEBAN qui leur a fait visiter ses installations et leur a présenté les essais TISSUS en cours.

■ LE PROGRAMME RAFU

Déploiement des technologies RAFU : une dynamique freinée par les contraintes techniques de terrain

Lancé fin 2023 par le CPA et A.D.I.VALOR, l'appel à projets RAFU visait à encourager l'adoption de solutions mécaniques innovantes pour réduire la souillure des films de paillage en melon et en échalote. Doté de 63 500 €, cet appel à projets prévoyait la mise en circulation de 10 kits RAFU Melon (développés par le pôle machinisme d'INVENIO) et 2 machines RAFU Échalote (conçues par B2MH).

L'objectif affiché était ambitieux : réduire le taux de souillure des films de paillage à 50 %, afin d'améliorer la qualité des plastiques collectés et de consolider les débouchés en recyclage.

En soutenant ces solutions techniques, plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles de dépose, A.D.I.VALOR et le CPA entendaient également susciter un véritable élan de modernisation des pratiques.

Un principe simple et prometteur

Le dispositif RAFU repose sur un système de broissage mécanique intégré à la souleuse, juste après le rouleau cage. Deux brosses successives viennent nettoyer d'abord la face supérieure, puis la face inférieure du film, une fois celui-ci soulevé. Le kit a été conçu pour s'adapter aux machines existantes via un système de tubes à fixer.

Une mise en œuvre contrariée sur le terrain

Cinq producteurs de melon du Centre-Ouest ont répondu favorablement à l'appel à projets. Toutefois, les premières difficultés sont rapidement apparues :

- Aucune compatibilité directe entre les 5 équipements recensés et le kit RAFU standard
- Nécessité de recourir à des solutions de repli

Deux expérimentations ont ainsi été engagées :

1. Test du prototype RAFU en PACA, région où les producteurs utilisent fréquemment des souleuses CM.

→ Les essais, menés en culture de melon AB, en rotation avec du riz de Camargue, ont été peu concluants. Le souchet et la terre très lourde retenait le film qui semblait trop fin et se déchirait. Le débit de chantier était insuffisant.

2. Mise à disposition d'un prototype à un agriculteur motivé ayant répondu à l'AAP (Clos Rabelais).

→ Après une mise en route sans difficulté, l'autonomie d'utilisation a été compromise par des conditions météorologiques extrêmement humides, empêchant le test effectif : l'équipement est resté au hangar.

Enseignements et perspectives

Ce retour d'expérience souligne les freins techniques à l'essaimage d'une solution pourtant prometteuse sur les plans économiques (bonification A.D.I.VALOR) environnemental (la terre est laissée au champ et les films usagés sont moins lourds).

L'hétérogénéité du parc matériel, les contraintes agronomiques (type de film, humidité des sols) et les limites d'adaptabilité des prototypes constituent autant de verrous à lever.

Pour autant, la démarche reste porteuse de sens : elle aura permis de documenter les contraintes réelles de terrain, d'identifier les profils d'agriculteurs moteurs, et de préparer les bases d'une seconde phase d'expérimentation plus ciblée et plus adaptable aux configurations locales.

ECOMODULATION

La filière des plastiques agricoles, à l'instar des autres secteurs de l'agrofourniture, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'économie circulaire. Il ne s'agit plus uniquement de mettre en place des filières de gestion et de recyclage des produits usagés : l'intégration de matières plastiques recyclées dans les produits neufs devient une exigence.

Cette nouvelle obligation a été introduite dans l'accord-cadre signé avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) en 2023. Les membres du CPA y répondent concrètement par la mise en place d'un système d'écomodulation des écocontributions appliqué aux produits écoconçus.

Conçu pour être simple et pragmatique, ce mécanisme vise à respecter les engagements de moyens formulés dans l'engagement n°2 de l'accord-cadre, à savoir :

- Favoriser la mise sur le marché de produits recyclables;
- Mettre en œuvre un dispositif incitatif à l'intégration de matières premières recyclées.

Dans ce cadre, le CPA attribue des bonus d'écocontribution aux produits respectant un cahier des charges précis, basé sur deux critères clés :

1. L'absence de matériaux perturbateurs du recyclage. Une liste de matériaux considérés comme perturbateurs est établie et régulièrement actualisée dans le cadre du groupe de travail transversal animé par A.D.I.VALOR et du Comité Recyclabilité du CPA. Elle s'appuie sur les connaissances techniques et l'expertise de ces deux instances. Cette démarche donne lieu, si nécessaire, à des investigations approfondies sur la recyclabilité de certaines formulations complexes, comme les films barrières contenant de l'EVOH.

2. L'intégration d'au moins 25% de plastique recyclé post-consommation (PCR). Pour garantir une évaluation équitable et harmonisée, le CPA s'appuie sur des cadres de certification reconnus à l'échelle européenne ou internationale (normes EN, ISO). En 2024, trois organismes certificateurs ont été mobilisés dans le cadre du dispositif d'écomodulation :

- RecyClass (et son annexe PRO),
- Le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE), référentiel Partie 4,
- ISCC+, à travers l'ensemble des documents de traçabilité liés aux volumes de PCR intégrés et déclarés.

Ce système d'écomodulation constitue une première étape structurante pour accompagner la transition vers des produits plus vertueux sur le plan environnemental, tout en apportant une reconnaissance concrète aux démarches d'écoconception déjà engagées par les metteurs en marché.

Le contrôle

Une simple déclaration sur l'honneur attestant l'absence de perturbateurs au recyclage selon la liste fournie par le CPA signé par un responsable de production ou un directeur d'usine suffit. Néanmoins, le CPA pourra lancer des audits pour vérifier la véracité des attestations. Le recours à des organismes certificateurs suivant notre cahier des charges simplifie le travail de contrôle pour le critère Intégration de 25% de PCr.

Un outil de pilotage performant

Une collaboration entre le pôle financier et le pôle technique a permis le développement d'un outil de pilotage permettant d'avoir une vision sur plusieurs années de l'enveloppe de bonus à redistribuer. Ce travail de simulation est basé sur la confiance et la collaboration des membres du CPA pour transmettre les avancées techniques stratégiques de ses unités de production est un prérequis pour qu'une anticipation des montants des bonus de l'année suivante soient au plus proche de la réalité.

Rappel des règles d'affichage

L'écomodulation vise à encourager l'intégration de plastiques recyclés (PCr) dans les produits neufs, sans pour autant modifier les modalités contractuelles de l'écocontribution. Son affichage sur facture est proscrit et ne doit pas conduire à une réduction de l'écocontribution, dont le montant nominal doit figurer de manière inchangée sur une ligne séparée (écocontribution pleine et entière). Par ailleurs, l'écocontribution ne peut faire l'objet de remises. Les bonus perçus peuvent être utilisés librement par les metteurs en marché (investissements, communication, remises commerciales générales).

L'évolution de l'écomodulation

L'accord cadre prévoit une révision en 2026. L'année 2024 servira de référence pour évaluer les effets du 1^{er} dispositif et préparer une 2nde étape. La situation en 2024 appellent à une complexification, conciliant incitation au PCr et équilibre financier des filières. Un groupe de travail représentatif (taille d'entreprises, secteurs...), incluant A.D.I.VALOR, sera créé en 2025. Il formulera des propositions au Conseil d'Administration, après validation par l'Assemblée Générale, selon ces principes :

- Pas d'augmentation de l'écocontribution pour financer l'écomodulation
- Détermination d'une enveloppe fermée
- Seuils d'intégration PCr adaptés à la technicité des produits
- Diversification des parts de bonus ou bonus cible

PAPILLONS-MINAGRIS

Le 22 mai 2024, le CPA a participé à Helsinki au troisième forum des parties prenantes des projets européens PAPILLONS et MINAGRIS, deux programmes de recherche majeurs sur les microplastiques dans les sols agricoles. Le projet PAPILLONS (Plastic in Agricultural Production: Impacts, Lifecycles and LONG-term Sustainability) étudie les impacts des plastiques utilisés en agriculture sur les sols européens.

Le projet MINAGRIS (Micro- and Nano-plastics in AGRicultural Soils) se concentre sur les sources, la distribution et les effets des micro- et nanoplastiques sur les écosystèmes agricoles. Lors de ce forum, plusieurs résultats ont été présentés, notamment des corrélations apparentes entre l'usage de plastiques agricoles et la présence de microplastiques en polyéthylène (PE) dans les sols. Ces premières analyses ont laissé entendre que l'utilisation de films de paillage pourrait directement expliquer cette contamination.

Cependant, une relecture critique et approfondie de ces résultats par le CPA a permis de nuancer cette hypothèse. D'autres projets scientifiques, comme BIOMALEG, qui s'appuie sur un suivi de parcelles agricoles sur 20 ans, montrent que la pollution en PE évoque des sources exogènes (compost, amendements organiques, boues d'épuration, ou encore eaux de ruissellement). Cela complexifie considérablement l'attribution de la pollution plastique uniquement aux plastiques agricoles.

Dans ce contexte, et en l'absence d'une quantification claire de la part des plastiques agricoles dans la pollution des sols, le Conseil d'administration du CPA, réuni le 19 juin, a demandé que les investigations se poursuivent. Il a également missionné l'équipe technique pour augmenter le portefeuille de connaissances sur ce sujet majeur et identifier des pistes concrètes de réduction des pertes de plastiques agricoles dans les sols, qu'elles soient techniques, agronomiques ou organisationnelles.

NORMALISATION

Le 31 août 2024 le dossier Normalisation a été repris par Elsa VINUESA, suite au départ de Xavier FERRY. Accompagné par Yan ARCHAMBEAU du BNPP, le CPA s'est repositionné avec une vision plus technique et scientifique, sur les différentes révisions des produits Film Ensilage, Film Enrubannage, Film Paillage PE, Films de couverture et les Films de fumigation pour lequel le CPA est « project leader ». Un travail d'intégration de directives à la conception en vue du recyclage des produits en fin de vie et de

redéfinition des termes à employer a été engagé avec la précieuse participation de plusieurs de nos adhérents industriels. En 2025 c'est un travail d'alignement de ces différentes révisions qui sera nécessaire.

L'animation du groupe CEN/TC 249/WG 26 a aussi été reprise pour finaliser une proposition de norme 18109 - "Agricultural plastic products - Design-for-recycling, use, removal, collection and recycling". Ici encore, la participation accrue de nos adhérents constitue un prérequis pour proposer une norme qui a du sens pour l'intégralité des acteurs de la plasticulture. Le temps donné pour la constitution d'une norme a été très court et le BNPP préconisera une révision dès sa publication. L'intégralité de ces normes devraient être publiées en août 2025.

ARTICLE POUR LE PLASTICULTURE MAGAZINE 2024

Chaque année, le CPA est sollicité par le CIPA pour contribuer à Plasticulture Magazine en réalisant une analyse régionale du gisement de plastiques agricoles. Pour l'édition 2024, le CPA a ainsi publié un article technique intitulé Panorama de la Plasticulture du Grand-Ouest.

La méthode, éprouvée depuis trois ans, repose sur l'exploitation des données Agreste relatives aux surfaces cultivées et aux types d'élevage. Ces données sont croisées avec des ratios d'usage validés par des experts locaux, afin de refléter au mieux les pratiques spécifiques à chaque territoire. Ces dernières influencent fortement les volumes de plastiques utilisés, puis générés en tant que plastiques usagés à collecter et recycler.

Le renforcement du pôle technique a permis de professionnaliser davantage cet exercice. Les fichiers de calcul ont été consolidés pour aboutir à une base de données structurée, interrogeable à plusieurs niveaux : par culture, type d'élevage, région, département ou catégorie de produits de la plasticulture. L'outil atteint aujourd'hui un haut degré de maturité pour les productions végétales, et sera encore affiné pour mieux couvrir les filières animales.



ACTIVITÉ DES PÔLES

commission distribution.

En 2023, a été décidé la mise en place d'une commission ad hoc pour traiter plus spécifiquement des problématiques liées à la distribution des plastiques agricoles.

Cette commission s'est réunie les 24 janvier, 29 mai et 04 septembre et a désignée comme Président de celle-ci, Fabien Virmont (Océalia). À ce titre, il a rejoint le Bureau du CPA. La commission a été coanimée avec Annick Taulet (Arterris).

Composée d'acteurs majeurs de la distribution, dont tous ne sont pas adhérents du CPA, a permis après l'adhésion d'Actura en 2023, de voir Area et Agrihub rejoindre le CPA en 2024. Cette dynamique s'inscrit dans la volonté d'avoir une meilleure représentativité de la filière en associant les principaux distributeurs de nos produits.

Une des principales réalisations de la commission a été le Livret APE qui détaille le fonctionnement et la démarche APE. Il fournit aux prescripteurs de plastiques agricoles toutes les informations nécessaires, soit pour leurs commerciaux et points de collectes lorsqu'ils en ont, soit même les agriculteurs.

Les autres travaux ont permis d'ouvrir des pistes spécifiques à la distribution, comme l'analyse d'une meilleure performance de collecte ou la lutte contre les « free riders » qui s'exonèrent de leur REP et ne souscrivent à aucun schéma de collecte. Pour cela, la commission a recommandé que la Charte 100% APE évolue, pour qu'elle intègre l'obligation pour tous les signataires de la Charte de faire apparaître une ligne de facturation séparée pour l'écocontribution APE à l'instar des 1^{ers} metteurs en marché.

Au-delà des sujets propres à la distribution, le Président de la commission a accepté de participer à des travaux transversaux du CPA lors du Comité recyclabilité du 22 octobre, sur le projet d'harmonisation des couleurs des films d'enrubannage. Cette implication démontre la nécessité d'avoir une approche collective afin de porter des positions communes à l'ensemble de la filière. Cela devrait conduire à une évolution de la gouvernance du CPA par une refonte de son règlement intérieur et la création d'une Commission économie et stratégie.

À noter que début 2025, Fabien Virmont a quitté Océalia, cédant sa place de Président à Annick Taulet qui l'a remplacé au Bureau.

ACTIVITÉ DES PÔLES

↳ pôle communication.

Afin de répondre à une attente croissante des adhérents en matière de communication claire, structurée et moderne, le CPA a recruté en janvier 2024 une Chargée de Communication : Jade Patru. Ce recrutement a marqué la fin de la prestation externe assurée jusqu'alors par Marek Kasinski. Une dynamique nouvelle a été impulsée, avec la mise en œuvre de chantiers majeurs visant à moderniser l'image du CPA, renforcer sa visibilité et structurer durablement sa stratégie de communication.

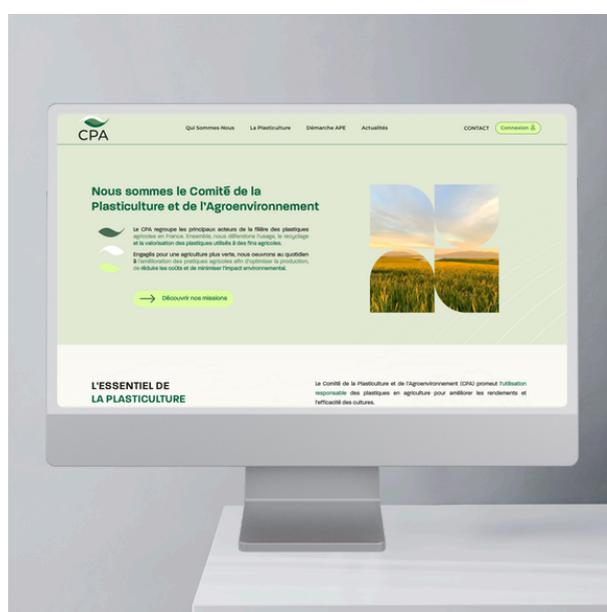
REFONTE DE L'IDENTITÉ VISUELLE

L'année 2024 a débuté par un important travail de modernisation de l'image du CPA à travers la refonte complète de sa charte graphique.

Palette de couleurs : Le vert, couleur identitaire historique du CPA, a été conservé comme teinte dominante afin de refléter les valeurs d'environnement, de croissance et de confiance. La palette s'est enrichie de nuances complémentaires - vert sauge, vert sapin, vert amande - beige clair - pensées pour des usages professionnels, lisibles sur fonds clairs comme foncés, tout en apportant modernité et cohérence visuelle.



Logo : Le logo a été retravaillé pour gagner en sobriété et impact. Les feuilles emblématiques ont été conservées pour préserver l'ancrage visuel du CPA, tandis que l'acronyme « CPA » en lettres capitales est désormais mis en avant, pour une lecture plus directe et une utilisation simplifiée sur l'ensemble des supports.



REFONTE GLOBALE DU SITE INTERNET

La refonte du site internet du CPA amorcée en avril 2024, a constitué l'un des chantiers majeurs de l'année, avec une mise en ligne intervenue en juin. L'objectif était de transformer un site dense et obsolète en une véritable vitrine institutionnelle, capable de mieux refléter notre mission et de rendre lisible un métier souvent mal compris des non-initiés. Un travail de fond a été mené sur l'organisation des contenus, pour structurer plus clairement les nombreuses ressources techniques accumulées depuis 1958, tout en préservant la richesse et la spécificité du secteur. Cette refonte permet de redonner de la visibilité et de la légitimité à la plasticulture, dans un contexte de pression environnementale croissante.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, le CPA a structuré sa présence sur les réseaux sociaux avec pour ambition de toucher à la fois le grand public, les acteurs de la filière et les institutions. Cette stratégie vise à mieux faire connaître la plasticulture, à diffuser une information pédagogique de qualité et à valoriser nos actions.

Instagram : lancé en 2024, ce canal s'adresse principalement au grand public. Il propose des contenus pédagogiques et accessibles, permettant d'expliquer simplement les enjeux, les usages et les bénéfices de la plasticulture. Le ton se veut clair, didactique et visuel.

LinkedIn : la plateforme nous permet de cibler un public professionnel et institutionnel. Nous relayons l'actualité du CPA, ses prises de position, ses interventions lors d'événements, mais aussi pour publier des interviews ou mettre en lumière nos membres. La ligne éditoriale repose sur une valorisation de l'expertise technique et des actions concrètes menées sur le terrain. On observe une nette progression des indicateurs.

134%

de croissance pour le nombre d'abonnés passant de 259 à + de 600 abonnés en un an.

4,8

visiteurs uniques par jour en moyenne sur la page du CPA fin 2024.

PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS

Le CPA a poursuivi en 2024 sa présence lors d'événements professionnels et institutionnels majeurs, en France comme à l'international, avec :

SIVAL, Angers, 16-18 janvier

Salon International de l'Agriculture, Paris, 27 février

AMI Agricultural Film, Barcelone, 12-13 mars

Salon FIP, Lyon, 4-7 juin, en tant que partenaire

AMI Plastics World Expo Europe Bruxelles, 11-12 septembre

Sommet de l'élevage Clermont-Ferrand, 1er-4 octobre

Congrès APE Europe, Irlande, 18-20 novembre

Ces rendez-vous ont permis au CPA de représenter la profession, de valoriser son expertise et de nouer des liens avec de nombreux acteurs du secteur.

COMMUNICATION INTERNE

Depuis janvier 2024, la production de l'ensemble des supports internes est centralisée au sein du pôle Communication. Ces missions concernent la production de supports de réunions, la rédaction de communiqué de presse, la création de vidéos, d'infographie ou encore de gestion événementielle.

Cette organisation plus structurée permet de gagner en cohérence graphique et rédactionnelle, tout en allégeant les autres pôles, qui assuraient jusque-là ces tâches en parallèle de leurs missions principales ou avec l'appui d'un prestataire externe.

VISIBILITÉ MÉDIATIQUE

Le CPA a renforcé sa visibilité dans la presse spécialisée, avec la publication d'un article dans le magazine Viticulture (n°416) intitulé « La gestion intégrée des plastiques utilisés en agriculture – Focus sur l'irrigation ». L'article met en lumière les apports essentiels des plastiques dans les systèmes d'irrigation agricoles, tout en détaillant les bonnes pratiques de collecte, de recyclage et d'écoconception.

Le 26 novembre 2024, le reportage « *Plastiques : comment s'en passer ?* », diffusé sur TF1, a mis en lumière les enjeux liés à l'usage des plastiques dans l'agriculture et les solutions existantes. La filière a été qualifiée de "bonne élève" concernant la gestion de fin de vie des plastiques agricoles usagés.



PPWR

Lors de l'élaboration du texte de la « PPWR » par le législateur européen, le Comité de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement (CPA) a mené une action pour sortir les plastiques agricoles de ce texte sa position, en particulier en produisant une note de position diffusée auprès des parties prenantes depuis l'adoption de la PPWR en janvier 2025.

Cette note de position a pour objet de rappeler le cadre légal et les bénéfices agronomiques des films d'ensilage et d'enrubannage, ainsi que les ficelles et filets balle ronde. Elle vise aussi à maintenir de manière définitive et sans équivoque dans les documents associés à venir concernant la PPWR le statut de ces produits d'agrofourriture.

En effet, lors des discussions sur l'élaboration de la PPWR, notamment sous la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, certaines propositions visaient à introduire une définition d'emballages de production primaire tels que les articles conçus et destinés à être utilisés pour des produits agricoles, sylvicoles ou de la pêche non-transformés, à condition qu'ils remplissent une fonction d'emballage.

Cette proposition de nouvelle définition dans sa rédaction entraînait une confusion et une possible interprétation en contradiction avec la réglementation et l'usage actuels. Cette proposition de rédaction n'a pas été retenue à la demande de la France après intervention du CPA soutenu par A.D.I.VALOR, la FNSEA, la FNA et la Coopération Agricole.

Afin d'éviter ces confusions et contradictions, la note de position du CPA demande d'exclure nommément les plastiques agricoles des définitions dans les documents d'application de la PPWR au motif qu'ils sont des produits d'agrofourriture utilisés pour leurs bénéfices agronomiques et environnementaux. En effet, au point 12 des considérants de la PPWR, il est indiqué :

« La définition d'un emballage de production primaire ne devrait pas entraîner une expansion des produits considérés comme des emballages au sens du présent règlement. »

Puis, au point 13 :

« Un article faisant partie intégrante d'un produit (par exemple un film étirable, une ficelle ou un filet...) et nécessaire pour contenir, soutenir ou conserver ce produit durant tout son cycle de vie et dont tous les éléments sont destinés à être utilisés, consommés ou éliminés ensemble ne devrait pas être considéré comme un emballage étant donné que sa fonctionnalité est intrinsèquement liée au fait de faire partie du produit. »

A ce titre, la note de position rappelle que les films plastiques dits d'ensilage ou d'enrubannage, sous forme de bâches, sacs tubulaires, films, filets et ficelles pour balles individuelles sont définis comme des outils ou auxiliaires de production professionnels dont la fonction première est de « fournir les conditions appropriées pour la fermentation » comme le confirme la FAO dans son rapport de 2021 « Évaluation des plastiques agricoles et de leur durabilité », ainsi que de nombreuses études. Ces agrofouritures ne doivent et ne peuvent donc pas être considérées comme un emballage primaire au sens de la définition du Règlement européen 2025/40.

CIPA

■ GOUVERNANCE

L'année 2024 a été marquée par une transition importante au sein du CIPA, avec la nomination de Vincent Brack au poste de Secrétaire Général en juin, succédant ainsi à Bernard Le Moine. Cette passation de responsabilités s'impose statutairement puisque le secrétariat général de l'organisation est assumé par la structure en charge du schéma national de collecte où est basé le siège social du CIPA.

Lors du Conseil d'Administration d'octobre, plusieurs résolutions ont été adoptées afin de consolider la gouvernance du CIPA en amont du prochain congrès. Il a ainsi été décidé de prolonger le mandat du Président d'un an, assuré par He Wenqing via la CAAS.

■ PLASTICULTURE MAGAZINE

Le Plasticulture Magazine a connu une belle dynamique en 2024, avec la parution de son édition annuelle en juin. Tirée à 12 000 exemplaires, cette édition a été dirigée par Bernard Le Moine, alors Secrétaire Général du CIPA. Elle a mobilisé une équipe rédactionnelle composée de Rodolphe Seyrig et Xavier Ferry, tandis que la direction artistique et la maquette ont été assurées par Marek Kasinski, prestataire externe. Le numéro s'est articulé autour de la thématique des additifs, avec un focus territorial sur la région du Grand Ouest en France.

L'année a également été celle d'une profonde transformation digitale. Lors du Conseil d'Administration d'octobre, il a été acté que le CIPA devait accentuer sa présence numérique. En réponse à cette orientation stratégique, un important chantier de refonte des outils en ligne a été lancé. Jusqu'alors fragmentée entre trois plateformes distinctes — le site institutionnel du CIPA, la boutique du Plasticulture Magazine et Plastipédia — l'offre digitale a été entièrement repensée et fusionnée en un seul site unifié. Ce nouveau site, avec une mise en ligne prévue pour janvier 2025, permet de centraliser l'information et d'enrichir les services proposés.

La nouvelle plateforme ainsi que les futurs magazines intégreront une bibliothèque d'articles classés selon sept grandes thématiques (Recyclage, Circularité, Environnement, Innovation, Réglementation, Schémas de collecte et Sciences), permettant ainsi de mieux répondre aux attentes des lecteurs et des professionnels du secteur. Le catalogue complet des anciens numéros depuis 1968 du Plasticulture Magazine sera également restauré, avec une mise en vente en ligne. Enfin, un système d'abonnements annuel ou mensuel sera mis en place pour faciliter l'accès aux contenus.



Cette refonte s'est accompagnée d'une mise à jour graphique, alignée sur la nouvelle charte du CPA, dans une volonté de modernisation de son image.

La préparation de l'édition 2025 du Plasticulture Magazine a également débuté courant 2024. Placée sous la direction de Vincent Brack, désormais Secrétaire Général, cette nouvelle édition abordera les thématiques de l'innovation, du recyclage et de l'intégration. Un focus France consacré à la région Grand Est marquera la dernière étape des quatre grands axes géographiques français abordé lors des 3 dernières éditions. Côté production, une nouvelle direction artistique a été confiée à Jade Patru, contre refacturation au CIPA, qui assure également la gestion de l'offre commerciale, qui comprend la recherche de sponsors, le suivi des partenariats publicitaires ainsi que la définition et la mise en œuvre de la stratégie de diffusion. Rodolphe Seyrig assure désormais la rédaction en chef. Ce changement s'est accompagné de la fin de la collaboration avec Marek Kasinski, ancien prestataire externe du CPA et du CIPA, ce qui a permis de rationaliser les coûts.

APE EUROPE

Le CPA a clarifié sa position en 2024 vis-à-vis d'APE Europe avec l'arrivée d'un nouveau DG en différenciant clairement sa gouvernance de celle d'APE Europe. Ainsi, la mission de gestion administrative d'APE Europe n'a plus été assumée par le CPA avec la fin de mise à disposition de personnel du CPA contre prestations. Ensuite, l'encours de 110 K€ a été ramené à 30 K€. Enfin, il a été convenu entre les deux structures que le pilotage technique de révision des normes serait confié au CPA, celui-ci bénéficiant d'une véritable expertise sur le sujet, en particulier avec la constitution d'un pôle scientifique et technique à partir de septembre 2024.

Une coordination a été menée pour porter une position commune concernant la PPWR et obtenir le retrait d'un article qui visait les plastiques agricoles dans le projet de texte initial conduit sous Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne. Cela a permis la rédaction d'une note de position par le CPA qui s'est appuyé sur cette collaboration pour construire son argumentaire qu'il a renforcé ensuite avec des éléments scientifiques.

Le CPA a participé à l'Assemblée Générale d'APE Europe à Dublin du 18 au 20 novembre. À cette occasion, APE Europe a présenté ses lignes stratégiques auxquelles le CPA a souhaité apporter quelques modifications. Malheureusement, toutes n'ont pas été prises en compte posant la question du futur de la collaboration entre les 2 structures.

↳ compte de résultat 2024.

Le CPA réalise une perte de 135 K€ pour l'exercice 2024, malgré une forte hausse des volumes +20% par rapport à 2023.

Cette perte est due principalement :

- À l'augmentation des coûts unitaires de collecte sur les 2 dernières années avec une hausse des coûts de stockage, de transport et de traitement conjuguée à la difficulté à trouver des débouchés commerciaux pour le recyclé issu de nos filières,
- À une hausse des taux de collecte : année record en 2024 avec une filière de plus en plus efficace dans la gestion des déchets plastiques issus de l'agriculture,
- Au financement de l'écomodulation, qui n'a pas pu être anticipé dans les écocontributions unitaires avant sa mise en place (incertitude sur le temps nécessaire aux industriels pour atteindre ses niveaux d'intégration de recyclé dans leurs process).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les écocontributions versées sur 2024 s'élèvent à 19M€, en augmentation de +6.2 M€ par rapport à 2023 avec :

- **Un effet volume** : 85 502 t éco contribuées sur 2024, +14,3 Kt déclarées (+20% v/s 2023 , +13% v/s Budget 2024) et des tonnages de Biodégradable stables à 1 315 t en 2024,
- **Un effet prix** : L'écocontribution moyenne passe de 183€ en 2023 à 223€ en 2024 du fait de l'accroissement des barèmes d'écocontribution au 01/09/2023 qui joue pleinement sur l'année 2024.

Cette hausse est limitée par l'effet de la provision pour exercices décalés : + 2,7M€ en 2024 par rapport à 2023 qui acte la responsabilité du CPA dans la fin de vie des mises en marché de l'exercice.

Une provision de 404 K€ est constatée dans les comptes 2024 pour couvrir le coût du Bonus Écomodulation 2024.

Les prestations A.D.I.VALOR représentent plus de 92% des charges du CPA, les besoins A.D.I.VALOR s'élèvent à 15,3M€ pour l'année 2024 en hausse de 13% par rapport à 2023 avec :

- **Un effet volume** : 82.636 t collectée en 2024-25 contre 77.997 t en 2023-24 et 75.195 t en 2022-23 soit +10% en 2 ans et un accroissement des taux de collecte, ce qui prouve l'efficacité de notre filière,
- **Un effet prix** : la contribution moyenne passe de 156€ à 185€ sur la même période de 2 ans (+19%).

Les frais de structure du CPA sont stables à 1, 2 M€ (bruts) (environ 8% des charges d'exploitation) :

- Les charges de personnel sont conformes au budget. La communication externe et les échanges avec nos adhérents sur les points techniques se sont améliorés nettement avec le recrutement de Jade en janvier 2024 et Alexis en support d'Elsa pour la R&D en septembre 2024.
- L'internalisation de la comptabilité, la mise en place d'un logiciel de suivi pour les RH, la mise en place de nouveaux outils de pilotage ont été réalisés sans coût supplémentaires
- Les dépenses liées au déménagement et à l'aménagement à la Défense ont été également maîtrisées

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 142K€, compte tenu des placements effectués pour profiter de la hausse des taux d'intérêts. La politique de gestion de Trésorerie commencée fin 2023 (compte Livret et comptes à terme). Le coût financier du crédit a été limité (17K€) et négocié sans dépôt de garantie.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il correspond à la mise au rebut d'immobilisation lors du déménagement en août 2024.

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (en €)	Réel 2024	Réel 2023	Variation en €	Variation en %
Adhésions	128 180	125 275	2 905	2%
Ventes et prestations de services	16 077 417	14 790 464	1 286 953	9%
Subventions	21 736	14 276	7 460	52%
Autres produits (refacturations et divers)	73 800	8	73 792	NS
Reprise sur amortissements et provision	1 791	20 385	-18 594	NS
Total produits d'exploitation	16 302 924	14 950 408	1 352 516	9%
Autres achats et charges externes	15 797 377	14 111 951	1 685 426	12%
Impôts et taxes	79 422	28 626	50 796	177%
Salaires et traitement	424 471	438 387	-13 916	-3%
Charges sociales	190 644	195 044	-4 400	-2%
Autres charges	317	5	312	NS
Dotations aux amortissements	69 607	33 621	35 986	NS
Dotations aux provisions	15 573	-	15 573	NS
Total charges d'exploitation	16 577 409	14 807 634	1 769 777	12%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-274 485	142 775	-417 260	-
Produits financiers	158 908	44 990	113 918	-
Charges financières	17 060	-	17 060	-
RÉSULTAT FINANCIER	141 849	44 990	96 859	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	-132 636	187 764	-320 400	-
Produits exceptionnels	120	-	120	-
Charges exceptionnelles	2 992	-	2 992	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 872	-	-2 872	-
RÉSULTAT avant IS	-135 508	187 764	-323 272	-
IS	-	46 619	-46 619	-
RÉSULTAT NET	-135 508	141 145	-276 653	

RAPPORT DU TRÉSORIER

bilan 2024.

On note :

- Une augmentation des immobilisations de 0.9 M€ du fait de l'acquisition des bureaux de la Défense en mars 2024 et des travaux réalisés pour l'emménagement et aussi de la réalisation d'un nouveau site internet mis en service en juin. Les installations sur le site de Levallois, ainsi que les anciens sites internet et les autres immobilisations obsolètes ont été mises au rebut,
- Une baisse des créances clients (-0.4 M€) du fait de la baisse des mises en marché sur le 3^{ème} quadrimestre 2024,
- Une baisse des Charges Constatées d'Avance liées à l'ajustement entre les exercices décalés du CPA et d'A.D.I.VALOR pour 1.7M€,
- Une augmentation des dettes financières avec l'emprunt auprès de la BNP pour 650K€ qui sert à financer les locaux de la Tour Franklin,
- Une baisse des dettes fournisseurs du fait du règlement des factures A.D.I.VALOR au 31 décembre 2024 ; elles avaient été réglées en janvier 2024 l'année précédente,
- Une augmentation des Produits Constatés d'Avance +2.6M€ du fait de la hausse des mises en marché de plastiques agricoles neufs sur 2024.

Les fonds propres s'élèvent à 1.0 M€ au 31 décembre 2024.

BILAN ACTIF (en €)	31 déc. 2024.			31 déc. 2023.	Var €	Var %
	Brut	Amortissement	Net	Net	Net	Net
-						
Immobilisations incoporelles	44 142	20 121	24 021	7 432	16 589	-
Immobilisations corporelles	1 108 770	138 410	970 360	72 512	897 848	-
Immobilisations financières	4 680	-	4 680	37 211	-32 531	-
IMMOBILISATIONS	1 157 592	158 531	999 061	117 155	881 906	-
Clients	2 570 864	-	2 570 864	2 929 331	-358 467	-12%
Autres créances	2 476 355	-	2 476 355	2 360 400	115 955	5%
Comptes à terme	216 784	-	216 784	1 619 780	-1 402 996	-
Disponibilités	4 975 550	-	4 975 550	6 331 757	-1 356 207	-21%
Charges constatées d'avance	1 002 416	-	1 002 416	2 741 747	-1 739 331	-63%
ACTIF CIRCULANT	11 241 969	-	11 241 969	15 983 015	-4 741 046	-
Total Actif	12 399 561	158 531	12 241 030	16 100 170	-3 859 140	-24%

BILAN PASSIF (en €)	31 déc. 2024.	31 déc. 2023.	Var €	Var %
Réserves pour projet entité	5 125	5 125	-	-
Report à nouveau	1 098 048	956 903	141 145	-
Excédent ou Déficit de l'exercice	-135 508	141 145	-276 653	-
SITUATION NETTE	967 665	1 103 173	-135 508	-12%
Subvention d'investissement	34 664	32 560	2 104	-
FONDS PROPRES	1 002 329	1 135 733	-133 404	-12%
Provisions pour risques et charges	18 891	5 109	13 782	-
PROVISIONS	18 891	5 109	13 782	-
Emprunts et dettes financières diverses	609 088	21 654	587 434	-
Detes fournisseurs et comptes rattachés	161 363	7 087 100	-6 925 737	-98%
Dettes fiscales et sociales	203 201	424 477	-221 276	-52%
Autres dettes	789 135	607 182	181 953	30%
Produits constatés d'avance	9 457 023	6 818 915	2 638 108	39%
DETTES	11 219 810	14 959 328	-3 739 518	-25%
Total Passif	12 241 030	16 100 170	-3 859 140	-24%

WE RECONCILE PLASTICULTURE WITH ENVIRONMENT.

